

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 15 octobre 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joel Boucher
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Martin Guevremont

Est absente : Mme la conseillère Caroline Cossette

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, Me Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

181015-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 6.7.7 intitulé *Nomination de membres au sein du comité consultatif de développement économique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Projet du centre sportif - Emplacement qui ne fait pas unanimité et identification de cet endroit - Destruction des terrains de baseball et de balle-molle prisés par les associations sportives de la Rive-Sud - Conservation du parc De La Rabastalière - Sondage et résultats étudiés par l'Institut du Nouveau Monde - Citoyens voulant se faire consulter à nouveau sur les coûts, impact fiscal et emplacement - Évaluation des coûts élevée en comparaison avec d'autres projets similaires dans d'autres municipalités - Autre suggestions d'emplacement à l'école secondaire Saint-Bruno pour minimiser les coûts d'exploitation avec une complémentarité de services - Pourparlers avec la Commission scolaire des Patriotes pour la démolition de l'école Rabastalière pour exécuter le projet - Étude de faisabilité autres que le parc afin d'obtenir d'autres comparables - Projet en collaboration avec d'autres municipalités voisines - Aspects environnementaux du projet à étudier tel que prévu dans le PPU comme la conservation d'espaces verts, le ruissèlement des eaux à évacuer et réduction d'îlots de chaleur - Accessibilité, mobilité et problème de sécurité des piétons, dont les étudiants avec accroissement de la circulation dans le secteur - Demande d'opinion de certains élus sur le projet - Sondage auprès de 187 personnes ne véhiculant pas l'opinion de la population et commentaires dans le rapport de l'IMN - Étude sur les pertes d'exploitation de la piscine - Inscription du projet au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la municipalité à l'automne 2017 - Accessibilité au rapport de la firme BC2 à toute la population - Projet de trop grande envergure pour municipalité de la taille de St-Bruno;
- Dossier Îlot Natrel - Échéancier du projet - Nombreuses modifications au projet pouvant résulter en non viabilité financière du projet;
- Puits de cheminée et conformité;
- Appel du jugement de la Cour supérieure dans le dossier de la réception de l'indu contre la Ville de Longueuil et al.;
- Dossier terrain Beaumont/Église baptiste - Zonage inconnu à la suite des deux consultations publiques;
- Livraison des bacs bruns et défauts et implications des grands consommateurs tels que les restaurants et épiceries dans le projet de recyclage de matières organiques;
- Aménagement du carrefour giratoire.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué - direction des ressources humaines - période se terminant le 15 octobre 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 septembre 2018
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - septembre 2018
- Liste des remboursements autorisés de janvier à septembre 2018 - dépenses de recherche et de soutien des conseillers

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**181015-3 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018
AU 30 AVRIL 2019**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de nommer monsieur Jacques Bédard, à titre de maire suppléant, pour la période s'étendant du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181015-4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE
SON SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de nommer le conseiller Vincent Fortier en remplacement de la conseillère Isabelle Bérubé, à titre de délégué de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que le conseiller Martin Guevremont à titre de délégué substitut, au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de reporter l'étude de ce sujet à une prochaine séance afin que la Ville informe l'ensemble des conseillers municipaux de la vacance d'un siège d'élu au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand pour permettre aux élus pouvant être intéressés à y siéger de manifester leur intérêt.

Votes pour : 3

Votes contre : 4 (Vincent Fortier, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE
CLIMATIQUE - DÉPÔT DE DOCUMENT**

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-5 **NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de nommer madame Ariane Connor, à titre de nouveau membre au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance, en remplacement de monsieur Jean-Paul Poirier pour un mandat se terminant le 8 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-6 **AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la période se terminant au 30 septembre 2018 de 2 651 036,91 \$, incluant les charges salariales de 629 490,46 \$ pour les périodes 2018-36 à 2018-39, la liste des dépôts directs pour une somme de 986 313,30 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 601 212,67 \$ et la liste des paiements par débit direct de 434 020,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-7 **AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-BRUNO POUR LA TENUE DU 38E TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY PEE-WEE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Saint-Bruno pour l'organisation du 38e Tournoi de hockey pee-wee présenté du 26 novembre au 9 décembre 2018 à l'aréna Michael-Bilodeau;

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, lors du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-8 **AIDE FINANCIÈRE, SOUTIEN TECHNIQUE ET AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES À L'OCCASION DU JOUR DU SOUVENIR 2018**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 275 \$ à la Légion royale canadienne, filiale 147 Montarville pour l'organisation d'une parade et d'une cérémonie afin de commémorer le Jour du Souvenir, le dimanche 11 novembre 2018;

D'autoriser la fermeture des rues Roberval/Clifton, Roberval/ Richelieu, Montarville/Seigneurial, Montarville/des Peupliers, De Bienville/ Lakeview, de 13 h 30 à 14 h 30, pour cette parade;

D'accorder un soutien du Service de police, l'utilisation de barrières de foule, si nécessaire, et le prêt d'un système de son avec pied et micro et d'un chapiteau 8' x 8'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**181015-9 AIDE FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-
RICHELIEU 2018**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 350 \$ à Opération Nez Rouge pour la mise sur pied d'une soirée d'opération et la promotion de la campagne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181015-10 AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ D'ENTRAIDE DE LA PAROISSE SAINT-
BRUNO AINSI QU'UN SOUTIEN TECHNIQUE À LA GUIGNOLÉE 2018 ET
À LA CONFECTION DE PANIERS DE NOËL**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 2 439,50 \$ à la Paroisse St-Bruno pour l'organisation de la 51^e Guignolée;

D'accorder le soutien d'un policier avec une autopatrouille, le prêt de matériel (chaises, tables, cônes, bacs de recyclage, etc.), de collecte de matières résiduelles et de déneigement lors de tempêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181015-11 AUTORISATION DE LA TENUE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES
MÉDIAS DE LA RIVE-SUD 2018 ET SOUTIEN TECHNIQUE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser la Grande Guignolée des médias 2018 et Centre d'action bénévole les P'tits bonheurs devant se tenir le jeudi 6 décembre 2018;

D'autoriser le prêt de matériel et permettre la collecte de dons à diverses intersections;

De permettre la dérogation aux articles 1.8 et 1.13 du *Règlement P.1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité* stipulant qu'il est interdit d'obstruer ou de gêner le passage des piétons ou la circulation des voitures de quelque manière que ce soit et d'organiser une démonstration, d'offrir en vente des objets ou marchandises, ou d'exercer quelque autre activité qui rassemblerait une foule et susceptible d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-12

DÉROGATION MINEURE DM 2018-108 AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'ENSEIGNES PERMIS SUR LE MUR D'UNE SUITE DONNANT SUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET COMPORTANT UNE ENTRÉE PUBLIQUE AU 900, RUE DE L'ÉTANG

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-108, déposée par monsieur Mathieu Letarte, pour et au nom de « ICTL », propriétaire, pour augmenter le nombre d'enseignes permis sur le mur d'une suite donnant sur une aire de stationnement et comportant une entrée publique au 900, rue de l'Étang, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 647 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 180919.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-13

DÉROGATION MINEURE DM 2018-111 AFIN D'AUTORISER DES ENSEIGNES D'UNE SUPERFICIE SUPÉRIEURE À 0,4 M2 PAR MÈTRE LINÉAIRE DE MUR, AU-DESSUS DES MARQUISES, D'UNE SUITE COMMERCIALE DE MOINS DE 5 000 M2 SITUÉE DANS UN CENTRE COMMERCIAL

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-111, déposée par monsieur Chris Ilg, architecte, pour et au nom de Cadillac Fairview, pour autoriser des enseignes d'une superficie supérieure à 0,4 m² par mètre linéaire de mur, au-dessus des marquises, d'une suite commerciale de moins de 5 000 m² située dans un centre commercial au 1, boulevard des Promenades, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 644 et du tableau des spécifications de la zone MC-255 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution;
- D'utiliser un lettrage composé uniquement de lettres détachées et de couleur blanche;
- D'exiger une superficie maximale de 5 m² pour chaque enseigne et une hauteur identique sans y excéder le niveau du plancher du deuxième étage;
- D'utiliser un éclairage translucide;
- De centrer chaque enseigne par rapport au mur de la suite,

conformément à la résolution 180919.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-14

DÉROGATION MINEURE DM 2018-113 AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE SERVICE EN COUR AVANT ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE POUR UN TERRAIN D'ANGLE SITUÉ SUR LE BOULEVARD CLAIREVUE OUEST

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-113, déposée par monsieur Pierre Pouliot, pour et au nom de la société Wetstyle, afin d'autoriser l'installation d'un équipement de service en cour avant et l'aménagement d'une entrée charretière pour un terrain d'angle situé sur le boulevard Clairevue Ouest au 1295, rue René-Descartes, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 301 et du tableau des spécifications de la zone IA-385 de l'annexe B du Règlement de zonage URB-Z2017, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De dissimuler le transformateur du boulevard Clairevue Ouest par un aménagement paysager dense composé majoritairement de conifères et non d'une clôture opaque;
- D'exiger que la largeur du chemin d'accès au transformateur n'excède pas 4 mètres et qu'il soit conçu avec un gazon renforcé;

conformément à la résolution 180919.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-15

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2018-097 POUR LA MODIFICATION DE DEUX ENSEIGNES MURALES AU 900, RUE DE L'ÉTANG

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA 2018-097, déposée par monsieur Mathieu Letarte, pour et au nom de Immobilière Canadian Tire Ltée, pour la modification de deux enseignes murales au 900 rue de l'Étang, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-108 ayant pour effet d'autoriser trois (3) enseignes sur le mur principal de la suite, conformément à la résolution 180919.12 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-16

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2018-099 POUR LA MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE MURALE AU 275, CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE OUEST

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA 2018-099, déposée par monsieur Gaétan Ruel, pour et au nom de Service Aigle d'Or (Autoplace), pour la modification de l'enseigne murale au 275, chemin De La Rabastalière Ouest, sous réserve d'y remplacer le fond gris par un fond de couleur rouge afin d'uniformiser l'enseigne, et ce, conformément à la résolution 180919.14 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-17

NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de nommer M. Jean-Pierre Bessette au siège n° 4, pour un mandat se terminant le 27 août 2019 et madame Claude Joyal au siège n° 8, pour un mandat se terminant le 27 août 2020, au sein du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-18

DEMANDE AU MTMDT - CRÉATION D'UN BUREAU DE PROJET POUR L'AXE DE LA ROUTE 116

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de demander au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports de mettre en place, à court terme, un bureau de projet dont le mandat serait d'élaborer des solutions concrètes de mobilité durable dans le but d'améliorer la sécurité et la fluidité des transports dans le corridor de la route 116 et que ce bureau de projet soit minimalement constitué de représentants des villes de Longueuil, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand, ainsi que de représentants de l'ARTM, du RTL et de la CMM, pour les motifs suivants :

- Dans le cadre des travaux du Comité de l'axe 116, le MTMDT a réalisé un diagnostic de la sécurité de l'axe et un état de la situation relativement à la planification intégrée de l'aménagement et de la mobilité durable;
- Ces travaux ont mis en lumière les enjeux de sécurité et de fluidité dans le corridor de l'axe 116, particulièrement sur le territoire des villes de Longueuil, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand où les débits de circulation sont les plus élevés;
- Les villes de Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand subissent l'impact de l'affluence de la circulation en provenance de l'ensemble des villes desservies par la route 116;
- Des études de circulation réalisées pour les intersections de la route 116, notamment pour le boulevard Cousineau, le boulevard Seigneurial, la rue De Boucherville, le boulevard du Millénaire et la montée des Trinitaires confirment la saturation de ces carrefours aux périodes de pointe et les divers problèmes de débordement sur le réseau routier local qui en résultent;
- La présence de plusieurs passages à niveau sur cette section de l'axe 116 a pour effet de désynchroniser les feux de circulation nuisant ainsi à la fluidité des déplacements;
- Ces problèmes seront accentués par le développement des parcs industriels de Longueuil et de Saint-Bruno et par le développement de près de 53 000 logements sur le territoire de la ville de Longueuil, 7 000 logements à Saint-Bruno et 8 400 logements à Saint-Basile-le-Grand dans un horizon de 20 ans, sans compter le développement des autres municipalités comprises dans le corridor de l'axe 116;

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Plusieurs actions ont été prises par les villes concernées pour atténuer l'impact de ces développements, notamment par l'adoption de modèles de développement favorisant davantage la mobilité durable, incluant l'intégration des principes du « transit oriented development » à proximité de la station de métro, des gares et autres points d'accès structurants de transport collectif, par la densification des autres projets de développement, de même que la mise en œuvre de plans de mobilité durable et autres outils de planification favorisant le développement et la mobilité durables;
- La construction du Réseau express métropolitain (REM) entraînera des bouleversements importants dans l'offre de transport collectif sur le territoire de la Rive-Sud de Montréal, incluant une révision majeure des circuits d'autobus pour le rabattement vers les points d'accès structurants du réseau (station de métro, gare de train, gare du REM, stationnement incitatif) et que la Ville de Saint-Bruno envisage également le déplacement de la gare se situant sur son territoire;
- Le Schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Longueuil prévoit la construction de deux nouveaux échangeurs sur la route 116, à savoir dans l'axe du futur boulevard Moïse-Vincent et dans l'axe du boulevard Maricourt/Kimber;
- Plusieurs projets de prolongement ou de mise aux normes des réseaux de déplacement actif, incluant notamment le Réseau vélo métropolitain, impliquent des travaux sur la route 116 et sur d'autres routes de juridiction provinciale;
- Il est plus que jamais essentiel qu'il y ait un arrimage des outils de planification entre les divers intervenants et que des solutions concrètes, intégrées et durables de mobilité soient mises en œuvre pour le corridor de la route 116;
- Le MTMDDET dispose de compétences, de ressources et d'une expertise lui permettant de piloter un tel projet;
- Une résolution similaire a été adoptée ou sera adoptée par les conseils municipaux des villes de Longueuil et de Saint-Basile-le-Grand, confirmant la volonté des principaux acteurs du milieu de concerter leurs actions dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-19

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'HABITATION

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter la Politique de l'habitation 2018, rédigée par Allan Gaudreault, analyste-conseil.

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-20 AGRICULTURE URBAINE ST-BRUNO - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de nommer la conseillère Caroline Cossette, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif à être formé en vue d'administrer la réalisation du projet de complexe agricole à carbone neutre présenté par Agriculture urbaine St-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-21 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE TECHNIQUE D'INSPECTION ET D'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE - APP-SP-18-31

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'octroyer le contrat de service technique d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc. pour l'année 2019 avec quatre (4) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 96 047,81\$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-22 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR SUR ROUES, MODÈLE 2018 OU PLUS RÉCENT, AVEC ÉQUIPEMENTS, POUR L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET DES TROTTOIRS - APP-SI-18-37

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un tracteur sur roues, modèle 2018 ou plus récent, avec équipements, pour l'entretien des pistes cyclables et des trottoirs - APP-SI-18-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-23 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉCHANTILLONNAGE ET L'ANALYSE D'EAU POTABLE POUR LES VILLES DE BOUCHERVILLE, BROSSARD, SAINT-LAMBERT ET SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE - SP-18-1271

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels pour l'échantillonnage et l'analyse d'eau potable pour la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, au soumissionnaire conforme Groupe EnvironneX inc., pour une durée de trois (3) ans à compter de novembre 2018, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 36 822 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres SP-18-1271 de la Ville de Brossard, mandatée conformément à la résolution n° 180827-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-24

APPROBATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DE PRESTATION DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE SABOURIN - GEN-2018-15

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver les coûts supplémentaires du contrat de prestation de personnel pour la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures de la montée Sabourin, entre le boulevard Seigneurial et Grand Boulevard de 11 548,63\$, incluant les taxes nettes et, d'imputer cette dépense au règlement d'emprunt n° 2017-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-25

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2019 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux du programme d'entretien routier et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

181015-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-16 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LES INFRASTRUCTURES, LES APPLICATIONS AINSI QUE LA GESTION DE L'INFORMATIQUE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-16 décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-27

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-PU2017-002) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 POUR AUTORISER LA HAUTEUR MAXIMALE DE BÂTIMENT (ÎLOT NATREL)

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017*, pour autoriser la hauteur maximale de bâtiment dans le secteur du chemin De La Rabastalière Ouest, entre les rues Roberval et Montarville, et afin d'actualiser le concept et les orientations d'aménagement dans ce secteur visé par le PPU centre-ville, et en fait la présentation.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-28

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-PU2017-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 POUR AUTORISER LA HAUTEUR MAXIMALE DE BÂTIMENT (ÎLOT NATREL)

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-PU2017-002 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017, pour autoriser la hauteur maximale de bâtiment dans le secteur du chemin De La Rabastalière Ouest, entre les rues Roberval et Montarville et, afin d'actualiser le concept et les orientations d'aménagement dans ce secteur visé par le PPU centre-ville, tel que présenté, avec dispense de lecture.*

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181015-29

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-008) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - HAUTEUR ET NOMBRE D'ÉTAGES PERMIS (ÎLOT NATREL)

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017*, pour les dispositions applicables à la hauteur et au nombre d'étages permis pour un bâtiment principal pour la zone MH-916, le nombre de cases de stationnement pour vélos applicable à certains types d'habitations et la distance minimale qui doit être conservée entre un logement et certaines rues lorsqu'un tel logement est implanté au rez-de-chaussée, et en fait la présentation.

181015-30

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - HAUTEUR ET NOMBRE D'ÉTAGES PERMIS (ÎLOT NATREL)

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-008 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017, pour les dispositions applicables à la hauteur et au nombre d'étages permis pour un bâtiment principal pour la zone MH-916, le nombre de cases de stationnement pour vélos applicable à certains types d'habitations et la distance minimale qui doit être conservée entre un logement et certaines rues lorsqu'un tel logement est implanté au rez-de-chaussée, tel que présenté, avec dispense de lecture.*

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de maintenir le nombre maximum d'étages à 4 pour assurer une transition cohérente avec le cadre bâti actuel, tel que recommandé par l'organisme Vivre en Ville, ainsi que le ratio case vélo/logement conformément à l'article 590 du Règlement de zonage URB-Z2017.

Votes pour : 3

Votes contre : 4 (Vincent Fortier, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181015-31 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (URB-UC2018-002) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE MH-916 (ÎLOT NATREL)**

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018* afin de permettre les habitations collectives dans la zone MH-916, et en fait la présentation.

181015-32 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-UC2018-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE MH-916 (ÎLOT NATREL)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-UC2018-002 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018, afin de permettre les habitations collectives dans la zone MH-916*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

181015-33 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-009) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - RÉVISION DE CLASSIFICATION DES USAGES - ZONES DE CULTURE, TRANSFORMATION, DISTRIBUTION, VENTE DE CANNABIS**

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin de réviser la classification des usages pour régir les zones où la culture, la transformation, la distribution et la vente de cannabis sont permises, et en fait la présentation.

181015-34 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE RÉVISER LA CLASSIFICATION DES USAGES - ZONES DE CULTURE, TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET VENTE DE CANNABIS**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-009 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de réviser la classification des usages pour régir les zones où la culture, la transformation, la distribution et la vente de cannabis sont permises*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-35 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-UC2018-001) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS DANS LES ZONES CB-250, MC-255**

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018* afin de permettre la vente au détail de cannabis dans les zones CB-250, MC-255, CB-256 et CB-257, et en fait la présentation.

181015-36 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-UC2018-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS DANS LES ZONES CB-250, MC-255, CB-256 ET CB-257**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-UC2018-001 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018 afin de permettre la vente au détail de cannabis dans les zones CB-250, MC-255, CB-256 et CB-257*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-37 **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MC-255 DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-004 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage « C7-01-01 Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-38 **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER NOTAMMENT AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DE LA ZONE CB-250, LES POSTES D'ESSENCE ET STATION-SERVICE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-005 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

181015-39

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-586 À MÊME LA ZONE IA-580

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-007 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018, LE CAS ÉCHÉANT – AUCUN

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

181015-40

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 18 OCTOBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 18 octobre 2018 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-181018-4.1 Autorisation du versement d'une somme tirée du Fonds de développement des territoires à Développement économique de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-2617)	X		
CA-181018-6.1 Adjudication de la partie du contrat APP-18-230 (2018-TP427-4) pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux situés dans le secteur D (option 1), relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2018-2858)	X		
CA-181018-6.4 Adjudication de la partie du contrat APP-18-234 (2018-GDE-502) pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium en solution de 12 % à divers ouvrages sur le territoire de l'agglomération, relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2018-2426)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-181018-6.5 Adjudication du contrat APP-18-194 (2018-TP525) pour l'exécution de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments des Services de police et de sécurité incendie, situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-2467)	X		
CA-181018-6.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'entretien et pour l'évolution du système de la cour municipale pour l'année 2018 (SD-2018-2643)	X		
CA-181018-6.7 Octroi d'un contrat au Centre de Services Partagés du Québec pour l'acquisition de serveurs et emprunt au fonds de roulement (SD-2018-2815)		X	
CA-181018-6.8 Octroi du contrat FU-18-016 (AI-18-007) pour l'acquisition de 120 cylindres d'air de 45 minutes et 20 cylindres d'air de 60 minutes pour le Service de sécurité incendie (SD-2018-2665)	X		
CA-181018-6.9 Adjudication du contrat 2018-BAT-811 (APP-18-214) pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne 23, située au 1700, boulevard Curé-Poirier Est (SD-2018-2711)	X		
CA-181018-8.3 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et La société canadienne de la Croix-Rouge - division du Québec concernant l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur (SD-2018-2862)	X		
CA-181018-8.4 Adoption du document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2018-283 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-3087)	X		
CA-181018-8.5 Approbation d'un protocole opérationnel relatif au partage de service de soutien en matière d'agent évaluateur (SD-2018-3089)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Commentaires partisans évoqués – Demande de participation d'autres élus ou personnes que celles du parti au pouvoir pour ne pas vicier les processus de consultation ou d'élaboration de projets ou de politiques - Partage de l'information à l'ensemble des membres du conseil sans égard à l'affiliation politique / Promesse électorale brisée – dossier îlot Natrel;
- Échéancier du projet de l'îlot Natrel et nom de l'acquéreur du terrain.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Invitation à la consultation publique sur le transport collectif le 22 octobre au Centre Marcel-Dulude, au déjeuner du maire pour le district n° 5 le samedi 20 octobre à la bibliothèque municipale et à l'Exposition-concours automnale de l'AAPARS les 20 et 21 octobre au Centre Marcel-Dulude / Tenue du Salon des métiers d'art les 26, 27 et 28 novembre au Centre Marcel-Dulude / Intervention de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'ajout du tiers de la superficie du parc du Mont-Saint-Bruno avec le terrain de la Défense nationale pouvant être offert au gouvernement provincial aux fins d'agrandissement du parc (le maire Martin Murray);
- Fin de mandat - Remerciements et reconnaissance de l'implication et de l'engagement de madame Carole Vigneault à titre de commissaire scolaire / Félicitations à madame Nathalie Roy, députée du comté et à tous les candidats s'étant présentés à l'élection provinciale / Commentaire face à son dit appui au PPU du centre-ville et demande de vigilance à cet effet lors des séances du conseil (la conseillère Marilou Alarie).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 23 h 10.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant